



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 2 décembre 2021

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

> Communauté de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :

Membres en exercice: 47

Membres présents : 38

DELIBERATION n° 2021 - 10 - 09

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. dûment convoqué le 25 novembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN. Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER. Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Jérôme MESNARD, Thomas PERROCHEAU, Joël GIRAUDEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC.

Pouvoirs: Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Denise RENAUD / Olivier ROBIC à Kathia VIEL.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

Modification de la composition du Comité de programmation du Groupe d'Action Locale (G.A.L.) Leader

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le 0 8 DEC. 2021

ID: 085-200023778-20211202-DL_2021_10_09-DE

Par délibération n° 2020 5 09 du 24 septembre 2020, le Conseil Communautaire a procédé à la désignation des membres du Comité de programmation du Groupe d'Action Locale (G.A.L.) Leader comme suit :

Délégués titulaires

- François BLANCHET
- Isabelle TESSIER
- Isabelle DURANTEAU
- Kathia VIEL
- Frédéric FOUQUET
- Yann THOMAS
- Philippe MOREAU
- Michel REMAUD

Délégués suppléants

- Lucien PRINCE
- Hervé BESSONNET
- Laurent DURANTEAU
- André COQUELIN
- Jean SOYER
- Mme Dominique MALARY
- Vincent PIPAUD
- Francine ZIMMERLIN

Suite à la démission de Michel REMAUD, il est nécessaire de procéder à la désignation de son remplaçant au sein du Comité de programmation du Groupe d'Action Locale (G.A.L.) Leader.

Selon l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, « Il est voté au scrutin secret : (...) lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. (...) Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Communautaire, Dûment convoqué, Vu le code général des collectivités territoriales Vu la délibération 2020 5 09 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020, Après en avoir délibéré,

<u>Article 1 :</u> DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un nouveau délégué communautaire au sein du Comité de programmation du Groupe d'Action Locale (G.A.L.) Leader ;

<u>Article 2 :</u> DESIGNE à l'unanimité Thierry FAVREAU au sein du Comité de programmation du Groupe d'Action Locale (G.A.L.) Leader en remplacement de Michel REMAUD.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Givrand, le 7 décembre 2021

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 0 8 DEC. 2021

- de l'affichage le : 0 8 DEC. 2021

de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

0 8 DEC. 2021

François BLANCHET

Le Président,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.